



## Lauréat

### Le syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine

La réalisation d'une infrastructure d'assainissement par le syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine permet, désormais, à l'Ondaine de retrouver son caractère de rivière vivante.



#### Le contexte

Située à l'ouest de l'agglomération stéphanoise, l'Ondaine serpente entre les communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses et Unieux. Pendant plus d'un siècle, cet affluent de la Loire en amont de la retenue de Grangent fut considéré comme un égout naturel chargé d'évacuer les eaux usées des collectivités et des industries de la vallée. Compte tenu de sa situation géographique, la vallée de l'Ondaine était un véritable point noir pour le haut bassin de la Loire qu'il convenait de résorber; c'est ce qui a notamment justifié son inscription dès 1992 par l'Agence de l'eau dans un Plan d'Action Renforcée (PAR) (1)

#### Les aménagements réalisés

La plupart des communes riveraines ont été connectées à un collecteur d'interception de 13,5 km équipé de 5 déversoirs d'orage. Près de 500 rejets ont été ainsi collectés, puis traités dans une station d'épuration fiable et équipée d'un traitement biologique performant pour traiter l'azote et le phosphore, répondant aux normes européennes. Pour cela, la station d'épuration existante des années 70 a été restructurée en l'intégrant dans le paysage des Gorges de la Loire, site naturel classé.

#### Les résultats sur le milieu aquatique

Le traitement des rejets a permis d'obtenir des résultats spectaculaires sur l'aspect de la rivière et la qualité des eaux qui se traduit, aujourd'hui, par un retour des poissons.

#### Développements ultérieurs

Un contrat de rivière est envisagé pour inscrire cette reconquête de la qualité de l'eau dans la durée, et en étendre le bénéfice à l'ensemble du bassin versant de l'Ondaine.

(1) Plan d'Action Renforcée (PAR) : démarche initiée par l'Agence de l'eau au début des années 90 dans le cadre du 6<sup>e</sup> programme d'intervention pour réduire les rejets des collectivités et des industries au milieu naturel dans des zones prioritaires, compte tenu de la dégradation du milieu naturel constaté. Dans ces PAR, des modulations de redevances et des aides ont été mises en place pour une durée de cinq ans. Quatre "PAR" avaient été mis en œuvre dans un tel contexte, il s'agissait des PAR suivants : proximité de la retenue de Grangent, val de Cher amont et val d'Aumance, val de Sarthe et val de l'Huisne.



**Jean-François  
Barnier,**

## **Président du syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine**

Une mobilisation forte des riverains dans un contexte difficile

*L'engagement des communes et des habitants de la vallée de l'Ondaine pour la réalisation de ces travaux qui ont été très coûteux dans un contexte économique à l'époque difficile, a permis d'obtenir des résultats remarquables sur la qualité de l'eau. Nous sommes passés depuis 1998, date de la mise en*

*service du collecteur et de la station d'épuration du Pertuiset, de la qualité hors classe à la qualité 2.*

*Les pêches électriques réalisées en 2001 ont confirmé cette amélioration de la qualité de l'eau, puisque la rivière est à nouveau fréquentée par des espèces piscicoles diversifiées. Le trophée reçu de l'Agence de l'eau récompense l'effort de solidarité engagé par les riverains, les communes et les industries. Il montre également qu'il n'y a pas de situation dégradée du milieu naturel qui soit irréversible, et que l'on peut y remédier par un effort collectif soutenu.*

## **Vallée de l'Ondaine**

### • Population concernée :

environ 60 000 habitants répartis sur les 7 communes du syndicat.

### • Travaux réalisés :

- collecteur de 13,5 km
- 5 bassins d'orage
- Station d'épuration de 80 000 équivalents-habitants

### • Coût de l'opération :

environ 21 millions d'euros, dont 11 pour la station d'épuration du Pertuiset, 7 pour le collecteur intercommunal, et 3 pour les bassins d'orage.

### • Temps de réalisation : 1993-2002

• **Partenaires :** le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire, l'Union européenne, l'État avec le fonds national d'aménagement et de développement du territoire, la DDASS, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.